

# Corbreuse

Bulletin Municipal d'Information - Juillet/Août 2021 - n° 207



web



Un arbre, des enfants



**La Municipalité  
vous souhaite un  
bel été.  
Prenez soin de  
vous.**



Fête des mares

## Dans vos agendas...

### Samedi 4 septembre

Forum des Associations, salle du Foyer, place Garlande, de 14h00 à 18h00

### Dimanche 12 septembre

Marché traditionnel, place Garlande de 9h00 à 13h00

## SOMMAIRE

### **CORBREUSE AU JOUR LE JOUR**

|  |     |
|--|-----|
| Fête des mares .....   | p 4 |
| Remise des dictionnaires et calculatrices à nos futurs collégiens..... | p 4 |
| Un arbre, des enfants .....  | p 5 |
| Travaux au cimetière.....  | p 5 |

### **LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME**

|  |     |
|--|-----|
| Horaires d'été de la Mairie .....                          | p 6 |
| Vente de stères de bois.....                               | p 6 |
| Recensement militaire.....                                 | p 7 |
| Partir en livre à Corbreuse.....                           | p 7 |
| Transport scolaire.....                                    | p 8 |
| Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.....    | p 8 |
| Résultats des élections régionales et départementales..... | p 9 |

### **CORBREUSE D'AUTREFOIS**

|   |      |
|---|------|
| L'école de Corbreuse - 3 <sup>ème</sup> partie..... | p 10 |
|---|------|

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| Compte-rendu du 11 juin 2021 ..... | p 12 |
|------------------------------------|------|

### **CORBREUSE PRATIQUE**

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Urbanisme .....         | p 16 |
| Etat civil .....        | p 16 |
| Remerciements.....      | p 16 |
| Vie de la paroisse..... | p 16 |
| Infos pratiques .....   | p 17 |

## La Mairie en pratique :

### HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI de 15h00 à 18h00

MERCREDI de 9h00 à 12h00

VENDREDI de 15h00 à 18h00

SAMEDI de 9h00 à 12h00

### COMMUNICATION :

Téléphone : 01.64.59.40.63

Courrier électronique : [mairie@corbreuse.fr](mailto:mairie@corbreuse.fr)

Site internet : [www.mairie-corbreuse.fr](http://www.mairie-corbreuse.fr) (rubrique contacts)

Facebook : [www.facebook.com/corbreuse/](http://www.facebook.com/corbreuse/)

### DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, vous pouvez demander un rendez-vous au secrétariat de la Mairie.



# édito

Fabrice SARRAZIN, Maire adjoint



Madame, Monsieur,

Ce printemps 2021 a laissé entrevoir une lueur d'espoir. La pandémie recule enfin, principalement grâce à la vaccination qui se développe maintenant à grande vitesse !

Je pense aujourd'hui à la mobilisation de nos médecins et de nos infirmiers qui sont « au charbon » depuis plus d'un an, 7 jours sur 7 mais également à nos enseignants et notre personnel communal qui ont accueilli nos plus jeunes dans des conditions particulièrement strictes. Enfin à tous ceux qui ont pris contact régulièrement avec nos aînés et nos plus fragiles pendant cette période difficile. Que chacun soit ici remercié chaleureusement.

Cette année, nous avons versé 2 1620 € de subventions à nos associations. Beaucoup d'entre elles ont souffert pendant la crise. Certaines sont en effet à l'arrêt depuis plus d'un an. Légitimement, elles espèrent que leurs adhérents seront au rendez-vous à la rentrée, notamment au forum des associations du 4 septembre prochain.

Côté travaux, des salles de classe de nos écoles seront repeintes pendant l'été. Suite à la panne de la chaudière alimentant la garderie et la mairie, nous allons devoir la remplacer rapidement. Des travaux de voirie ont débuté sur 2 artères principales du village qui étaient bien endommagées et des trottoirs ont été créés rue des Montceaux. La circulation et le stationnement sont également une préoccupation de l'équipe municipale, des réunions publiques se tiendront dans certains quartiers, en fonction des conditions sanitaires en vigueur, dès septembre prochain.

Après avoir préparé les massifs, les agents du service espaces verts ont commencé les plantations pour le fleurissement estival, environ 1 200 plantes vont être mises en place. Le thème choisi cette année est « le Crépuscule ». Les massifs vont arborer des couleurs dans les bleu-orangé ce qui permettra de les mettre chacun en valeur. Vous pourrez découvrir quelques annuelles mais de plus en plus de vivaces comme la sauge, le rudbeckia, la verveine... Le choix de ces plantes s'est opéré selon leurs bénéfices pour la biodiversité (plantes mellifères, nectarifères...).

La première fête des mares a été organisée début juin, le public était présent pour ce nouvel événement de notre commune. Je remercie l'association « La petite tortue » et le syndicat de l'Orge qui ont mis en place des ateliers sur la faune et la flore. Ce fut l'occasion également d'inaugurer notre parcours des mares du village. La commission « Environnement » travaille avec le service des espaces naturels sensibles pour réaliser un chemin de randonnée.

Vous trouverez également dans ce bulletin, un coupon pour acquérir des stères de bois que la commune mettra en vente fin septembre. Cette vente sera réservée exclusivement aux corbreusois.

Le temps de l'été arrive avec, j'espère, un retour à une vie plus conviviale qui nous permettra de nous retrouver ensemble. Continuez donc à appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous.

Bien à vous  
Fabrice SARRAZIN  
Maire-Adjoint

CORBREUSE Communication Juillet/Août 2021

Directeur de publication : José CORREIA, Maire

Service communication : Sonia RAFFUGEAU

Comité de lecture : Christophe BARRAULT, François DUCEPT, Sébastien MAEDER, Catherine RIGO, Damien PERRUFEL

Tél : 01 64 59 40 63 / mairie@corbreuse.fr



Conception, réalisation et diffusion : Mairie de Corbreuse. Imprimé par nos soins avec un matériel écoresponsable

## FÊTE DES MARES - SAMEDI 5 JUIN

Alors que la Société Nationale de la Protection de la Nature (SNPN) soutenait cette année la 4<sup>e</sup> édition de « La fête des mares » à l'échelon national, CORBREUSE leur a emboîté le pas pour la première fois cette année.

Les mares sont de fantastiques « micros zones humides » : support de biodiversité, éléments clés de la trame verte et bleue, sans parler des multiples services qu'elles rendent à la société ! Du fait de leur petite taille, elles constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées et hélas, 90% d'entre elles ont disparu au cours du siècle dernier (Sajaloli B. & Dutilleul C., 2001).

Cet évènement s'est déroulé en deux temps, à proximité de la mare « La Grenouillère ».

Dans un premier temps, Monsieur le Maire accompagné de l'équipe municipale ainsi que du Conseil Municipal Enfant ont célébré la fin du projet qui consistait à sauver nos mares. En effet, lors de ces derniers mois, une série de travaux importants sur chacune de ces dernières ont permis de préserver leur existence et leur bonne santé.

Dans un second temps, deux intervenants ont pris le relais afin de nous proposer des ateliers pédagogiques aux thèmes différents et complémentaires. Gregory EMBERT, représentant de l'association « La Petite Tortue », a animé ces ateliers sur le thème de la faune. Quant à son homologue, Mathieu GOUIRAND, représentant du « Syndicat de l'Orge » a animé ces ateliers sur le thème de la flore. Nous avons eu le privilège de partager un moment avec deux personnes passionnées et pleinement investies dans la préservation de la biodiversité de nos écosystèmes.

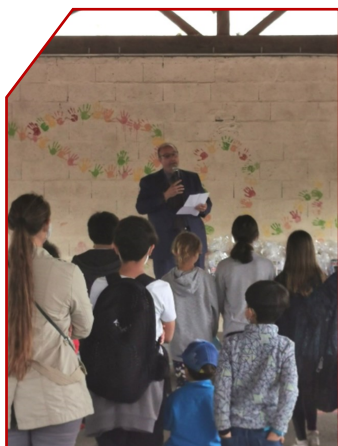
Cette première fête des mares fut un succès et nous réitérerons cet évènement l'an prochain, pour une deuxième édition !



## REMISE DES DICTIONNAIRES ET CALCULATRICES À NOS FUTURS COLLÉGIENS

C'est sous le préau de l'école élémentaire « Les blés en herbe » que les 26 élèves de CM2, sous le regard de leurs parents et enseignantes, ont été récompensés pour leur passage en sixième.

Durant cette amicale cérémonie, Monsieur le Maire en son nom et au nom du Conseil municipal, leur a offert Le Robert Illustré qui est un dictionnaire 2 en 1 avec une version consultable en ligne (à activer), un dictionnaire d'anglais et, une première cette année, une calculatrice Texas TI COLL+SOL, symboles de leur entrée au collège.





## UN ARBRE, DES ENFANTS

Cela fait du bien de revoir ce moment convivial des cérémonies. La tradition « un arbre, des enfants » mise entre parenthèse en 2020 s'est déroulée le 19 juin, près du City Stade afin de mettre à l'honneur les nouveaux nés de ces deux années. Deux arbres fruitiers ont été plantés, un poirier pour les enfants nés en 2019 et un cerisier pour ceux de 2020. Une plaque portant le nom et la date de naissance de chaque enfant a été apposée auprès de chaque arbre et un diplôme remis aux familles.

Au fil des années ces enfants grandiront en même temps que ces arbres, « leur arbre ». Ils pourront en prendre soin, le voir fleurir au printemps, récolter ses fruits en été, les feuilles tomberont et l'arbre sera peut-être recouvert de neige, mais quel plaisir de le montrer à leurs parents et grands parents.

Planter un arbre de naissance, c'est symboliquement souhaiter à l'enfant de grandir en force et en beauté, dans un monde sain et vert.

Madeleine MAZIERE



## TRAVAUX AU CIMETIÈRE

La commission patrimoine a souhaité que notre cimetière réinstalle une ancienne croix en fer forgée qui « dormait » dans une remise depuis des dizaines d'années. C'est chose faite, elle a été revernie et placée à l'entrée par l'équipe de Monsieur HAUDEBOURG.

L'ancienne tombe d'un curé de CORBREUSE de 42 ans, sûrement très apprécié de la population, sa sépulture ayant fait l'objet d'une souscription communale, a retrouvé son nom sur une plaque de marbre noir.

D'autres améliorations ou réparations sont prévues dans ce lieu de mémoires.

Madeleine MAZIERE,

Pascale, Lucie, Catherine, Alexandre et Sébastien



## HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

À compter du **lundi 5 juillet** jusqu'au samedi 21 août, la mairie vous recevra **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** aux dates suivantes :

### JUILLET :

Lundi 5 : 14h à 18h  
 Mercredi 7 : 9h à 12h  
 Vendredi 9 : 14h à 18h

Lundi 12 : 14h à 18h  
 Vendredi 16 : 14h à 18h  
 Samedi 17 : 9h à 12h

Lundi 19 : 14h à 18h  
 Mercredi 21 : 9h à 12h  
 Vendredi 23 : 14h à 18h

Lundi 26 : 14h à 18h  
 Mercredi 28 : 9h à 12h  
 Vendredi 30 : 14h à 18h

### AOÛT :

Lundi 2 : 14h à 18h  
 Vendredi 6 : 14h à 18h  
 Samedi 7 : 9h à 12h

Lundi 9 : 14h à 18h  
 Mercredi 11 : 9h à 12h  
 Vendredi 13 : 14h à 18h

Lundi 16 : 14h à 18h  
 Mercredi 18 : 9h à 12h  
 Vendredi 20 : 14h à 18h

La Mairie sera fermée le samedi 10 juillet, mercredi 14 juillet, samedi 24 juillet, samedi 31 juillet, mercredi 4 août, samedi 14 août et samedi 21 août.

Pensez à prendre rendez-vous auprès du secrétariat avant de vous déplacer.

Tél : 01 64 59 40 63

## VENTE DE STÈRES DE BOIS

La commune met en vente, environ 30 lots de 2 stères de bois de chauffage.

Afin de satisfaire le plus grand nombre d'habitants, nous limitons dans un premier temps la vente à un lot par foyer. Si un ou plusieurs lots demeureraient invendus, les acheteurs seront contactés par ordre d'arrivée des inscriptions afin de bénéficier d'un lot supplémentaire.

Cette vente est réservée exclusivement aux habitants de Corbreuse. La réservation, réalisée dans l'ordre d'arrivée des demandes, sera définitive dès réception en mairie de votre bulletin d'inscription ainsi que du règlement par chèque.

Ce bois d'essences mélangées et de durée de séchage variée est coupé en 0,50 m. Il sera à enlever sur place par les acheteurs.

Il n'y a pas possibilité de choix, l'enlèvement se faisant au fur et à mesure des ordres de passages.

Tarif : 70 € le lot de 2 stères (soit 35 € le stère).

La date du retrait est prévue le **samedi 2 octobre matin (9h-12h)** à la rhizosphère des Chitries.

Pour la réservation, merci de déposer le bulletin ci-dessous (ou sur papier libre) en Mairie avec un chèque de réservation de **70€** à l'ordre du **Trésor Public**.

### BULLETIN DE RESERVATION :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Email : .....



## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Juillet, Août et Septembre 2005 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 septembre 2021.

Se munir du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

Le recensement permet l'**inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Une fois ce recensement effectué en Mairie, vous pourrez vous inscrire sur le site MAJDC.fr  
ATTENTION ne pas s'inscrire trop tôt, voici le calendrier à respecter :

Si vous vous êtes fait recensés en Mairie en

- janvier, février et mars :

Inscription sur MAJDC.fr à partir de début JUIN

- avril, mai et juin :

Inscription sur MAJDC.fr à partir de début SEPTEMBRE

- juillet, août et septembre :

Inscription sur MAJDC.fr à partir de début DECEMBRE

- octobre, novembre et décembre :

Inscription sur MAJDC.fr à partir de début MARS de l'année suivante



## PARTIR EN LIVRE À CORBREUSE



Du 30 juin au 25 juillet, le Ministère de la Culture avec le Centre National du Livre souhaitent encourager la lecture pour les enfants en lançant l'opération « partir en livre ».

La bibliothèque de Corbreuse s'est inscrite pour participer en référençant trois événements autour du thème de cette année « la mer et ses merveilles ».

Dans ce cadre, l'école maternelle organise une journée « l'école à la plage » ; le centre de loisirs inclura le littoral dans son thème général sur l'Afrique et la bibliothèque, après une avant-première le 25 juin à destination des enfants de l'école maternelle, ouvrira le 30 juin son exposition coquillages.

Tous les mercredis de 10h à 12h et les samedis de 10h à 11h jusqu'à fin juillet, venez découvrir des coquillages exotiques et de nos côtes et jouer à les identifier grâce aux livres de référence. L'entrée est libre et bienvenue !



### TRANSDEV

Il est important pour la prochaine rentrée de vos collégiens et/ou lycéens de venir chercher en mairie ou encore de télécharger sur le site de la mairie, le dossier de demande de carte scolaire bus lignes régulières 2021-2022 et de le rapporter en mairie, au plus tard le 6 juillet 2021.

La Mairie se charge de faire tamponner les formulaires à l'établissement scolaire.

Comme vous pourrez le constater les tarifs sont différents entre les collégiens et les lycéens pour la raison suivante :

Les collèges sont gérés par le Département et ce dernier verse une subvention pour le transport scolaire.

Et les lycées sont eux gérés par la Région et cette dernière ne verse pas de subvention pour le transport scolaire.

### IMAGIN'R

Pour la carte Imagine'R des formulaires sont également disponibles en Mairie (exclusivement scolaire, jusqu'au bac). Pour les renouvellements, n'oubliez pas de faire inscrire en Mairie la participation communale.



## DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux violents orages survenus samedi 19 juin 2021, la commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture de l'Essonne. Nous vous tiendrons informés dès publication de l'arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.





## Elections régionales :

| <b>Essonne - commune de Corbreuse</b>                |        |      |            |            |
|--|--------|------|------------|------------|
| <b>Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour</b> |        |      |            |            |
| Liste conduite par                                   | Nuance | Voix | % Inscrits | % Exprimés |
| Mme Valérie PÉCRESSE                                 | LUD    | 186  | 15,99      | 42,76      |
| M. Julien BAYOU                                      | LUGE   | 123  | 10,58      | 28,28      |
| M. Jordan BARDELLA                                   | LRN    | 66   | 5,67       | 15,17      |
| M. Laurent SAINT-MARTIN                              | LUC    | 60   | 5,16       | 13,79      |

|             | Nombre | % Inscrits | % votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits    | 1 163  |            |           |
| Abstentions | 715    | 61,48      |           |
| Votants     | 448    | 38,52      |           |
| Blancs      | 9      | 0,77       | 2,01      |
| Nuls        | 4      | 0,34       | 0,89      |
| Exprimés    | 435    | 37,40      | 97,10     |

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

## Elections départementales :

| <b>Essonne (91 ) - canton de Dourdan</b>             |         |      |            |
|--|---------|------|------------|
| <b>commune de Corbreuse</b>                          |         |      |            |
| <b>Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour</b> |         |      |            |
| Binômes de candidats                                 | Nuances | Voix | % Exprimés |
| Mme Dany BOYER<br>M. Paolo DE CARVALHO               | BC-DVC  | 274  | 66,83      |
| M. Olivier BOUTON<br>Mme Claire SERRE-COMBE          | BC-SOC  | 136  | 33,17      |

|             | Nombre | % Inscrits | % votants |
|-------------|--------|------------|-----------|
| Inscrits    | 1 163  |            |           |
| Abstentions | 716    | 61,56      |           |
| Votants     | 447    | 38,44      |           |
| Blancs      | 26     | 2,24       | 5,82      |
| Nuls        | 11     | 0,95       | 2,46      |
| Exprimés    | 410    | 35,25      | 91,72     |

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

Le 20<sup>ème</sup> siècle est le siècle de la modernité. Il commence avec les années « Belle Epoque » puis les « années folles », années d'insouciance, de confiance, d'inventions, de réalisations diverses. Il y a des problèmes mais l'optimisme demeure. La « fée électricité » accomplit des merveilles, de grandes inventions voient le jour dans le domaine médical ou les diverses avancées technologiques.

Le début du siècle commence pour CORBREUSE avec la construction, très attendue, d'un nouveau groupe scolaire et d'une mairie. Le projet adopté en 1894 par le conseil municipal se trouvera sur un terrain vague de la ruelle des Bouchers (future rue des Ecoles), l'architecte sera M. VERNOLHES de DOURDAN.

La construction a lieu en 1902. En 1903 la ruelle du Boucher qui devient la rue des Ecoles, est élargie à 6m puis élargie à nouveau à 8m, goudronnée et éclairée entre 1954 et 1955. Le 9 octobre de la même année, M. Ernest-Désiré CHEVALLIER, Maire, inaugure en « grande pompe » cette nouvelle construction. Le bâtiment est composé de 2 classes, à droite la classe des filles, qui deviendra beaucoup plus tard la garderie, à l'opposé la classe des garçons, et au milieu la mairie qui ne comporte qu'un bureau et un appartement. On ne peut pas se tromper de classe ou aller voir Monsieur le Maire ailleurs... tout est écrit sur le bâtiment « FILLES » « MAIRIE », « GARCONS ».

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle garçons et filles sont habillés presque pareil.

En route pour l'école... Cartable ou sacoche en bandoulière contenant le matériel d'écriture rangé dans une trousse ou un plumier, ardoise, livres et cahiers. Corsages ou jupes jusqu'au mollet (la jupe grandit avec la fillette grâce à un jeu d'ourlets dit « pli religieuse » que l'on découd). Galoches ou sabots remplis de paille afin de ne pas avoir froid aux pieds. Pantalons ou culottes courtes pour les garçons. Ces derniers posent un béret ou une casquette sur leur tête. L'hiver on s'emmitoufle dans des pélerines à capuche, on enfile de grosses chaussettes de laine, sans oublier le cache-nez.

Chacun porte une blouse ou un sarrau boutonné derrière, de couleur grise ou noire (pour masquer les taches d'encre), parfois blanche pour les filles.

Les premiers instituteurs du nouveau groupe scolaire, seront M. Eugène LECOMTE pour les garçons et Mme Lucie LECOMTE pour les filles. Eux-mêmes font la classe avec une blouse. Les écoliers écrivent avec un porte-plumes trempé dans un encrier se trouvant sur la table. Les instituteurs écrivent à la craie, sur un tableau noir. La journée scolaire, commence par l'écriture de la date et une phrase de morale sur ce tableau.

La loi sur la laïcité de 1905 s'est faite en deux temps, d'abord la séparation de l'Eglise et de l'école (entre 1879 et 1886) et enfin la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Cette loi ne porte pas sur la question de l'enseignement, elle interdit de placer des heures d'enseignement religieux dans le temps scolaire afin d'empêcher que les prêtres ne fassent pression sur les parents.

Dorénavant :

- L'école chrétienne, c'est l'école du passé, organisée par l'Eglise et pour elle.
- L'école laïque, c'est l'école du présent, organisée par l'Etat et pour lui.

En 1906, la mairie de CORBREUSE, alloue 26 francs pour l'acquisition des premiers ouvrages destinés à la bibliothèque scolaire de l'école des filles.

Quelques années plus tard, le Ministre de l'Education M. Jean ZAY réorganise l'éducation nationale. Il rend, par la loi du 7 août 1936 l'école obligatoire jusqu'à 14 ans au lieu de 13 auparavant (en 1959 la loi BERTHOIN la fixera à 16 ans), l'allègement des programmes, la diminution des devoirs à la maison et un maximum de 35 élèves par classe. Il privilégie le mérite plutôt que l'origine sociale.

Dans les années 1960, la région parisienne se réorganise. Le 10 juillet 1964 la Seine et Oise, devient l'Essonne. La population du village est de 377 habitants en 1968, il y a moins d'enfants, il faut absolument trouver un moyen de « sauver » le village. Le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter. M. DEJEAN, Maire depuis 1971, autorise un lotissement de pavillons sur le terrain des Grandes Ouches en 1976. La population avoisine les 700 habitants en 1977, d'où la nécessité de construire de nouvelles écoles et d'avoir un restaurant scolaire.

Les événements de 1968 accélèrent les changements, en germe au Ministère de l'Education. Les relations entre les instituteurs et les élèves évoluent, la parole se libère dans les classes. De ce mouvement, sont créés les délégués de classe, les parents d'élèves prennent place dans plusieurs instances éducatives. Les expérimentations pédagogiques sont encouragées après 1968.



Les écoles deviennent mixtes, fini le port de la blouse.

La scolarisation en école maternelle s'est effectuée en **plusieurs étapes** : 1970 pour les enfants de cinq ans, 1980 pour les quatre ans et 1990 pour les trois ans.

La municipalité achète un terrain en 1970, derrière le groupe scolaire-mairie pour construire une école maternelle, sa construction débutera en 1972. L'ouverture a lieu après les vacances de Noël 1973, on recrute cette même année 3 emplois de femmes de services (futurs atsem). La 1<sup>ère</sup> kermesse des enfants a lieu sous le préau de l'ancien groupe scolaire en juin 1974.

Ouverture d'une école primaire en septembre 1978 qui deviendra beaucoup plus tard « Le Blé en herbe ».

De 1976 jusqu'en 1982, la commune investit pour le bien-être des enfants :

- Vente des anciens pupitres au profit de l'ACS et du Bureau d'Aide Sociale (futur CCAS)
- Installation d'un portique et d'un sautoir à l'école maternelle
- Ouverture d'un restaurant scolaire
- Création d'un poste de femme de service pour le restaurant scolaire
- Organisation de transports scolaires pour aller au collège

La décennie des années 1980 voit des bouleversements dans la société, l'arrivée des jeux vidéo, des catastrophes comme Tchernobyl, le SIDA, la chute du mur de Berlin etc... CORBREUSE continue de grandir, la population est maintenant de 1144 habitants en 1982, il est temps pour la maternelle d'ouvrir une troisième classe.

Suite au décret du 28 août 1989, le diplôme du certificat d'études primaires (CEP) créé en 1866 est officiellement supprimé.

Nous sommes le 5 avril 1997 et la Tour Eiffel est habillée d'un dispositif lumineux marquant les 1 000 jours avant le passage à l'an 2000... Les peurs de ce nouveau millénaire ne sont pas les mêmes qu'avant. Le ciel ne nous tombera pas sur la tête, c'est surtout le bug informatique... La peur viendra du ciel l'année suivante, aux Etats-Unis avec l'effondrement des tours jumelles du World Trade Center par deux avions.

Heureusement CORBREUSE est beaucoup plus calme. Le nombre d'habitants est maintenant de 1643. La garderie se trouve encore dans la classe des garçons de l'ancien groupe scolaire-mairie. Il faut l'agrandir, la moderniser, et embaucher du personnel. Construction du nouveau centre aéré au mois de mars 2000. Au mois de mai de la même année, on nomme la garderie « La Marelle » et l'école maternelle « La Souris Verte ». A la cantine, les enfants sont à l'étroit, elle est agrandie sur la partie jardin, partie réservée aux enfants de la maternelle. Les plus grands sont de l'autre côté. Beaucoup d'enfants, beaucoup de bruit, le restaurant scolaire n'est pas insonorisé. Ce sera chose faite en 2016 avec des plaques absorbant le bruit au plafond, et surtout de très belles photos du village elles aussi en matières absorbantes.

Les écoles maternelle et primaire se modernisent, finie l'ancienne école avec le tableau noir, nous sommes à l'ère des ordinateurs, des tableaux numériques, des vidéos- projecteurs...

Madeleine MAZIERE

Catherine, Lucie, Pascale, Alexandre et Sébastien



Mairie années 30



Mairie années 60



Ecole 1975

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juin 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au foyer « l'Unisson » sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

**Présents :**

M. José CORREIA, M. Fabrice SARRAZIN, Mme Madeleine MAZIERE, M. Christophe BARRAULT, Mme Pascale LEVASSEUR, M. François DUCEPT, Mme Dominique DALLOZ, M. Stéphane THENAULT, M. Nicolas MEYER, Mme Catherine RIGO, Mme Magali BUSSON, M. Sébastien MAEDER, M. Alexandre HERBINIERE, M. Damien PERRUFEL, Mme Lucie GEORGELIN, Mme Véra LOPES DOS SANTOS,

Absents excusés : Madame Anne-Marie CHARBONNIER, pouvoir à M. Fabrice SARRAZIN  
Madame Marie-Laure BERTRAND, pouvoir à Mme Pascale LEVASSEUR  
Monsieur Sylvain BUANNIC, pouvoir à Monsieur Damien PERRUFEL

Madame Magali BUSSON est élue secrétaire.

**LE CONSEIL :**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Vu la loi sur l'état d'urgence,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire de la COVID 19,

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide par 19 voix POUR qu'il se réunit à huis clos.

**Approuve** le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour qui seront traités à la fin de la séance,

**Accepte** de rajouter les points suivants :

- Vente de bois de chauffage
- Création d'emplois saisonniers pour le service technique et le service administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de sa délégation au maire, il a signé :

- Une décision pour solliciter de Monsieur le président du Conseil Général une subvention de 39 657 € pour la réfection de voirie Rue d'Etampes - Tronçon Rue des Petites Ouches vers rue des Ecoles pour un montant de 38 439,50 € H.T et rue de l'Orme Creux – Tronçon CD5 vers rue du Cordier pour un montant de 40 344,10 € HT.



**Prend connaissance** du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan pour l'année 2020.

**Approuve** le règlement intérieur du restaurant scolaire.

*19 voix POUR*

**Approuve** le règlement intérieur de la Garderie Municipale « La Marelle ».

*19 voix POUR*

Suite aux observations émises par Monsieur le sous-préfet sur le règlement intérieur du Conseil municipal :

**Modifie et approuve** l'article 6 « questions orales » comme suit :

« ...Elles sont traitées après épuisement des points portés à l'ordre du jour sous réserve que le texte de ces questions soit parvenu à Monsieur le Maire au plus tard 3 jours ouvrés avant la séance du conseil municipal. La rédaction des questions devra être la plus claire et succincte possible.... »

**Modifie et approuve** l'article 7 « présidence » comme suit :

« Les séances du conseil municipal sont présidées par le maire et à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

*19 voix POUR*

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux actions du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne et à l'Association Départementale de Médiation et d'aide aux victimes pour l'année 2021.

*19 voix POUR*

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de plusieurs fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la Commune de CORBREUSE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour une durée de trois ans en vue d'exercer des missions de :

- Surveillance et encadrement des temps pré et post scolaires,
- Surveillance et encadrement des temps de restauration scolaire.

*19 voix POUR*

Considérant que le coût de la carte IMAGIN'R est porté à 179 € pour les collégiens et à 350 € pour les lycéens,

**Décide** de porter la participation de la commune à 70.00 € aux frais de la carte IMAGIN'R pour la rentrée scolaire 2021/2022, pour les collégiens et lycéens.

*19 voix POUR*

Considérant que le coût de la carte lignes régulières est porté à 108 € pour les collégiens et à 254.60 € pour les lycéens,

**Décide** de porter la participation des familles à la carte lignes régulières comme suit pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

Collégiens

|                         | Part parentale | Part Communale |
|-------------------------|----------------|----------------|
| 1 <sup>er</sup> enfant  | 70.00 €        | 38.00 €        |
| 2 <sup>ème</sup> enfant | 53.00 €        | 55.00 €        |
| 3 <sup>ème</sup> enfant | 26.00 €        | 82.00 €        |

Lycéen

|                         | Part parentale | Part communale |
|-------------------------|----------------|----------------|
| 1 <sup>er</sup> enfant  | 216.60 €       | 38.00 €        |
| 2 <sup>ème</sup> enfant | 199.60 €       | 55.00 €        |
| 3 <sup>ème</sup> enfant | 172.60 €       | 82.00 €        |

19 voix POUR

**Approuve** le transfert de crédits suivants sur le budget primitif du budget général 2021 :

| <i>Fonctionnement</i>                          | RECETTES |
|--|----------|
| R-73111 Impôts directs locaux                  | + 7 866  |
| R- 7411 dotation forfaitaire                   | 1 741    |
| R-7412 Dotation solidarité rurale              | + 1 386  |
| R-74127 Dotation nationale péréquation         | - 269    |
| R-74834 Etat- compens. exonérat taxes foncière | + 123    |
| R-74835 Etat- compens. exonérat taxe habitat   | 9 500    |
| R-7488 autres contributions et participations  | + 1 635  |
| R-77 produits exceptionnels                    | + 500    |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>0</b> |

19 voix POUR

**Approuve** le transfert de crédits suivants sur le budget primitif du budget assainissement 2021

| <i>Fonctionnement</i>                 | DEPENSES |
|---------------------------------------|----------|
| D-6156 maintenance                    | 2 151    |
| D-6226 honoraires                     | + 3 151  |
| D-673 titres annulés (ex antérieures) | + 1 000  |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>0</b> |

19 voix POUR

**Approuve** la convention qui a pour objet de définir les modalités d'occupation du Domaine public par l'exploitant dans le cadre de l'installation d'un commerce ambulants sur le territoire de la commune.

**Décide** de fixer la redevance d'occupation du domaine public comme suit :

|  |          |                        |
|--|----------|------------------------|
| Commerçants ambulants de restauration camions de vente, buvettes, snacks, etc... à l'occasion des animations et festivités municipales organisées sur le domaine public communal | Par jour | 3 € par mètre linéaire |
|--|----------|------------------------|



**Dit** que le paiement de cette redevance se fera par chèque bancaire ou virement.

**Dit** que la recette sera imputée au compte 70323 redevance d'occupation du domaine public du budget général, par l'intermédiaire de la régie diverse.

*18 voix POUR 1 ABSTENTION*

Le Conseil Municipal est informé que, de par sa délibération n° DCC 2021-037 en date du 31 mai 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a demandé aux conseils municipaux de ses communes membres d'approuver, au sein des statuts de la communauté, la modification des articles 4 et 6.

Cette délibération a été reçue le 4 juin 2021 laissant un délai de 3 mois au Conseil Municipal pour se prononcer, à défaut d'avis ce dernier est réputé favorable.

Ainsi, bien qu'aucune nouvelle compétence n'ait été transférée depuis, il est nécessaire d'opérer une mise à jour des statuts en :

Modifiant l'article 4 relatif aux compétences :

En effet, en application de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ne doivent figurer dans les compétences dévolues à la communauté que des compétences obligatoires ou facultatives en référence à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par conséquent, la référence à des compétences optionnelles doit être supprimée. Cela ne change en rien les compétences transférées jusqu'ici.

Par ailleurs, la définition de l'intérêt communautaire des compétences n'a pas plus à figurer dans les statuts puisque cette définition relève d'une délibération exclusive du Conseil Communautaire. Une délibération a été prise en ce sens.

Modifiant l'article 6 relatif à la composition du Conseil Communautaire

En effet, l'actuelle rédaction des statuts fait référence à un tableau de répartition des sièges en vigueur sous le mandat 2014-2020. Or, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix étant établis selon les modalités définies à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et matérialisées par un arrêté préfectoral de référence avant chaque renouvellement général des conseils municipaux, il convient de simplifier cette rédaction pour éviter une mise à jour à chaque renouvellement de mandat

Les autres articles demeurent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

**Approuve** les termes de la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (actualisation des articles 4 et 6).

*19 voix POUR*

**Décide** de vendre le bois de chauffage stocké à la rhizosphère (environ 60 stères) au prix de 35 € le stère, vente exclusive aux habitants de CORBREUSE.

*17 voix POUR 2 ABSTENTIONS*

**Décide** de créer un poste saisonnier à temps complet pour le service technique et un pour le service administratif et ce, pour l'été 2021.

*19 voix POUR*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10

## URBANISME

**Déclarations préalables acceptées :**

- Monsieur Jean-François BIGOT  
DP 091 175 21 10009  
Charpente, réfection de toiture, pose de vélux et création de surface
- Madame Estelle LEGONOU  
DP 091 175 21 10010  
Abri de jardin
- Monsieur Cédric BISSON  
DP 091 175 21 10011  
Clôture et pose d'un portail
- Madame UBELMANN Claire  
DP 091 175 21 10012  
Consolidation d'une grange et pose d'une verrière
- SCI de l'Orme Creux  
DP 091 175 21 10013  
Remplacement de fenêtres et porte d'entrée, pose de volets
- Monsieur Richard KASPRZAK  
DP 091 175 21 10014  
Remplacement de clôture, portail et portillon
- Monsieur Jean GRAPPY  
DP 091 175 21 10015  
Ravalement

- Monsieur Frédéric BRETENOUX  
DP 091 175 21 10017  
Création d'un portail
- Monsieur Jean-Paul TRICQUET  
DP 091 175 21 10019  
Pose d'un vélux et ravalement
- Monsieur Jean-Luc BERMEJO  
DP 091 175 21 10020  
Construction d'une piscine
- Monsieur Jean-Luc BERMEJO  
DP 091 175 21 10021  
Abri de jardin
- Monsieur Aurélien MEYER  
DP 091 175 21 10023  
Pose d'une clôture
- Monsieur Christian LAMBERT  
DP 091 175 21 10024  
Remplacement de la porte d'entrée
- Monsieur Alan ALTES  
DP 091 175 21 10025  
Remplacement de la porte d'entrée, pose de portail et de clôture
- Monsieur Cédric BISSON  
DP 091 175 21 10027  
Construction d'un garage

## ÉTAT CIVIL

**Naissances :**

25 avril : Julia GRUCHY ; 11 mai : Léo ALVES ; 4 juin : Léo SCHUBEL LEBLANC

**Mariage :**

5 juin : Sentia GOURSAUD & Benjamin OGER

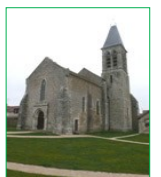
12 juin : Audrey SATABIN & Jérôme MARCHASSON

**Décès :**

20 avril : Rolland AUDET ; 2 mai : Micheline METIVET, veuve MULTON ; 10 mai : Bernard LUCAS ; 13 mai : Maurice BERNIER ; 24 mai : Marie-Claire CANUEL ; 30 mai : Marie-Jeanne PILARD veuve BINET ; 19 juin : Odette ANGLY veuve CHAPEY

## VIE DE LA PAROISSE

Messe à Corbreuse tous les samedis de juillet et août à 18h30.





**PERMANENCE DE  
Mr José CORREIA  
Maire de Corbreuse**

Si vous souhaitez rencontrer votre Maire, celui-ci vous reçoit sur rendez-vous.



**Laëtitia ROMEIRO DIAS  
Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription  
de l'Essonne**

Votre Députée vous reçoit sur rendez-vous :

Lundi et mercredi de 10h à 19h

Jeudi et vendredi de 10h à 15h

Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10h à 14h

Tél : 09 51 12 40 06

Tél : 07 86 61 13 19

Mail : [laetitia.romeirodias@assemblee-nationale.fr](mailto:laetitia.romeirodias@assemblee-nationale.fr)

ou par écrit

11 avenue colonel Rozanoff

91220 Brétigny-sur-Orge

### CAFÉ LE CLOS DE COIGNIÈRES

9 rue des Montceaux

Tél : 01 64 59 53 38

Lundi - Mercredi - Vendredi :

7h30 à 13h00 / 16h30 à 19h30

Fermé le mardi

Jeudi :

7h30 à 13h / Fermé l'après-midi

Samedi :

8h30 à 13h00 / 16h30 à 19h30

Dimanche :

9h00 à 13h00 / 16h30 à 19h00

Dépôt de pain

### ÉPICERIE LE MARCHÉ DE GARLANDE

Place Etienne de Garlande

Tél : 09 53 73 91 58

Lundi : 8h0 à 13h00 et 15h30 à 20h00

Du mardi au dimanche : 8h00 à 21h30

Dépôt de pain



**Jocelyne GUIDEZ  
Sénatrice de l'Essonne**

Si vous souhaitez rencontrer votre Sénatrice, celle-ci reçoit sur rendez-vous

Tél : 01 42 34 24 78

[j.guidez@senat.fr](mailto:j.guidez@senat.fr)

### INSTITUT DE BEAUTE DOUCE PARENTHÈSE

8 place Etienne de Garlande

[douceparenthese.fr](http://douceparenthese.fr)

Tél : 01 78 83 76 75

Lundi : 9h00 à 17h30

Mardi : 9h45 à 18h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 9h45 à 18h30

Vendredi : 9h45 à 19h30

Samedi : 9h00 à 18h30

### SANDRA COIFFURE

5 place Etienne de Garlande

Tél : 01 64 59 52 36

Mardi : 9h00 à 19h00

Mercredi : 9h00 à 19h00

Jeudi : 9h00 à 20h00

Vendredi : 9h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 17h00





**PHARMACIE DE GARDE**

Pour les jours ouvrés, chaque pharmacie assure un service d'urgence nuit une fois par semaine selon la rotation suivante :

|          |                                  |
|----------|----------------------------------|
| Lundi    | Pharmacie Action Pharma          |
| Mardi    | Pharmacie de la Croix St Jacques |
| Mercredi | Pharmacie du Château             |
| Jeudi    | Pharmacie de Garlande            |
| Vendredi | Pharmacie de la Gare             |

Le service de nuit est assuré sur place jusqu'à 22h30 (sauf la pharmacie Jouffroy jusqu'à 21h30) par le pharmacien de garde. En dehors de ces horaires, pour les ordonnances urgentes, le pharmacien n'ouvrira, pour des raisons de sécurité, que sur appel du médecin prescripteur ou de la gendarmerie.

Les week-end, le pharmacien commence sa garde le samedi soir à l'heure habituelle de fermeture jusqu'au lundi matin.

Pour connaître les pharmacies de garde la journée des dimanches et jours fériés :

Site : [monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)

Résogardes : audiotel 32 37 (payant)

**Pharmacie de Garlande**

Aymeric Jouffroy  
6 place Garlande - 91410 CORBREUSE  
Tél : 01 64 59 99 32

Lundi : 10h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30

Samedi : 9h00 à 13h00

**Pharmacie du Château**

Catherine Chakib  
22 rue de Chartres - 91410 DOURDAN  
Tél : 01 64 59 86 14

**Pharmacie de la Croix Saint-Jacques**

Chantal Coquand  
C.C. Croix St-Jacques - 91410 DOURDAN  
Tél : 01 64 59 86 77

**Pharmacie Action Pharma**

Bachelart & Dhennin  
46 rue Raymond Laubier - 91410 DOURDAN  
Tél : 01 64 59 71 71

**Pharmacie de la Gare**

Catherine Nuel & JP Frangeul  
1 rue Amédée Guénée - 91410 DOURDAN  
Tél : 01 64 59 55 40

**MÉDECIN DE GARDE**

Le week-end ou un jour férié, de 8h00 à 20h00, en l'absence de votre médecin traitant, composez le 01.64.46.91.91  
En cas d'**urgence vitale**, composez le **15**



Avis de valeur offert



Votre conseillère en immobilier vous propose son expérience, sa réactivité et son énergie

Louise LEROY

06 47 71 92 55  
[louise.leroy@iadfrance.fr](mailto:louise.leroy@iadfrance.fr)

mandataire indépendant en immobilier (sans affiliation de France), agent commercial de la SAS IAD France immatriculée au RSCG de 8997 sous le numéro 52244338 titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.



JENNIFER IMPERATO

— OSTÉOPATHE D.O.F. —

Diplômée de l'École Supérieure d'Ostéopathie

Nourrisson, Enfant, Adulte, Femme enceinte, Sportif, Senior

Consultation sur rendez-vous : 07 82 92 90 55 et sur doctolib.fr

1 Rue de l'Antiquin  
91410 Corbreuse  
[imperatoj.osteopathe@gmail.com](mailto:imperatoj.osteopathe@gmail.com)

AU FIL DES 4 SAISONS

Entretien - Création des Espaces Verts

Elagage - (Devis Gratuit)

1 Rue Saint Périer - CORBREUSE

Stéphane BANCE

01 60 81 92 55

06 10 20 81 33

[aufildes4saisons91@sfr.fr](mailto:aufildes4saisons91@sfr.fr)



**CHAUFFAGE CENTRAL – COUVERTURE  
PLOMBERIE – SANITAIRE**



**ETS DON ERIC**

1 Chemin des Ecouelles  
91410 CORBREUSE

**Tel : 01 64 59 36 39**

[boisdam@aliceads1.fr](mailto:boisdam@aliceads1.fr)

**Traitement des toitures  
Pose d'adoucisseurs**



Huilerie de l'Orme Creux

**Fabrication artisanale d'huile de lin et dérivés (savon noir, encaustique,  
huiles alimentaires, farines, etc...)**

**HORAIRES D'OUVERTURE BOUTIQUE A LA FERME**

Mercredi de 16h à 18h - Vendredi de 17h à 19h - Samedi de 9h30 à 12h

Du lundi au vendredi sur RDV au 06 82 85 73 47 / 01 60 81 21 66

**VENTE DES PRODUITS HUILERIE DE L'ORME CREUX ET DE PRODUCTEURS LOCAUX**

(Pâtes, Miel, Bières, Lentilles, Quinoa, Chips, Confitures...)

24 rue de l'Orme Creux – 91410 CORBREUSE

[www.h-o-c.fr](http://www.h-o-c.fr)



**Cécile FERRENBACH**

Conseiller en immobilier

📞 06 66 54 93 01

✉ [cecile.ferrenbach@iadfrance.fr](mailto:cecile.ferrenbach@iadfrance.fr)

📍 Corbreuse (91)

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Evry sous le numéro 882041106 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

Suivez-moi [iadFrance](https://www.facebook.com/iadFrance)

[iadfrance.fr](http://iadfrance.fr)

**iad**

**ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER**

**Nathalie Rondeau**

Sophrologue

Certifiée RNCP

91410 Corbreuse

Tél. 07.70.14.09.16

[nrsophro@orange.fr](mailto:nrsophro@orange.fr)

[www.nathalierondeausophrologue.fr](http://www.nathalierondeausophrologue.fr)

**SECURITEST**  
CONTROLE TECHNIQUE

**Tél. : 01 60 81 01 28**

**[www.securitest.fr](http://www.securitest.fr)**

- ✓ Véhicules particuliers et 4 x 4 électrique - hybride - GPL
- ✓ Véhicules utilitaires et gros volume
- ✓ Véhicules de collection
- ✓ Camping-cars

CTA Dourdannais - 13 rue d'Orsonville  
91410 Dourdan (à côté du McDonald's)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h  
et le samedi de 8h à 12h.



**Garage Aldo**

Réparations et entretiens toutes marques

Recharge clim, diagnostic, reprogrammation calculateur ...

4 Chemins des ânes  
91410 CORBREUSE

**Aldo**

Tél: 0643119618







**Micro Brasserie de l'Orge**  
du grain au verre...

**Bières Artisanales**

Vente directe - Dégustation - Espace bar

11 rue Marie Poussepin - Z.A de la Gaudrée - 91410 DOURDAN  
microbrasseriadelorge@gmail.com / Tél : 01.69.26.04.24




**So'Luce Bien-Être**

**Neurofeedback dynamique**  
Des solutions pour se sentir mieux...



3 Chemin des Ecrouelles  
91410 CORBREUSE  
06-18-22-07-35 ou 01-75-28-10-34  
www.soluce-bien-etre.fr



SASU n°820 024 859 RCS Evry



**Dam Nature**

Dam Nature  
5 Rue du Petit Four  
91410 Corbreuse  
01 64 95 58 64  
www.dam-nature.com  
damnature91@aol.fr

**Création Entretien  
Jardins et piscines**





**Des Joyaux  
PISCINES**

Dam Nature piscine  
2, Allée Saint Fiacre  
91620 La Ville du Bois  
01 64 49 93 73  
piscines.desjoyaux91@gmail.com




LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

**GARAGE LEROY**

**Toutes marques - Peinture - Mécanique - Carrosserie**



- ♦ Pneus, vidange, freins, échappement, amortisseurs, train-avant, pare-brise : réparation ou remplacement.
- ♦ Paiement en quatre fois sans frais sous réserve d'acceptation du dossier
- ♦ Prêt de véhicule

Z.A. de Marly - CORBREUSE - 01.64.59.45.50  
Lundi / Vendredi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h00  
Mardi / Mercredi / Jeudi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h30



LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES  
AU SERVICE DE NOS CLIENTS



ILLE-DE-FRANCE  
NORMANDIE

- ♦ Infrastructures routières
- ♦ Aménagements extérieurs pour les particuliers
- ♦ Production, recyclage

**Agence d'Etampes**  
Route de Brières-les-Scellés - 91150 ETAMPES  
01 69 92 15 20 - etampes@colas-idfn.com



**ENTREPRISE GÉNÉRALE  
DE MAÇONNERIE**

Venancio et Valente

**01 30 59 04 15**

38 Res. St Marc  
78660 Allainville aux Bois  
SIRET : 503 652 299 00010